Informations de base

2019/2850(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le 25e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD25) (Sommet de Nairobi) **Subject** 4.10.14 Démographie	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
FEMM Droits de la femme et égalité des genres	REGNER Evelyn (S&D)	30/09/2019
	Rapporteur(e) fictif/fictive JORON Virginie (ID) RODRÍGUEZ PALOP Eugenia (GUE/NGL)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
DEVE Développement	TOBÉ Tomas (EPP)	17/10/2019

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Coopération internationale et développement	MIMICA Neven

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
23/06/2021	Débat en plénière		
24/06/2021	Décision du Parlement	T9-0315/2021	Résumé
24/06/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2019/2850(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution sur question orale/interpellation
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	FEMM/9/01535

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE644.787	27/11/2019	
Proposition de résolution		B9-0365/2021	21/06/2021	
Proposition de résolution		B9-0366/2021	21/06/2021	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0315/2021	24/06/2021	Résumé

Résolution sur le 25e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD25) (Sommet de Nairobi)

2019/2850(RSP) - 24/06/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 444 voix pour, 182 contre et 57 abstentions, une résolution sur le 25e anniversaire de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD25) (Sommet de Nairobi).

L'année 2019 a marqué les 25 ans de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) au Caire, où le programme d'action de la CIPD a été adopté par 179 gouvernements, concrétisant un engagement mondial en faveur de la santé et des droits sexuels et reproductifs (SDSR), conformément au programme d'action de Pékin et consolidant le consensus visant à placer les droits et le bien-être de l'individu au centre de l'agenda de la santé reproductive et de la planification démographique.

Programme d'action de la CIPD - depuis 1994

Le Parlement a salué les progrès réalisés jusqu'à présent dans des domaines spécifiques tels que la disponibilité croissante des contraceptifs, qui a permis aux femmes de mieux contrôler leur fécondité, ou la diminution de la mortalité maternelle et néonatale. Toutefois, les efforts doivent être considérablement intensifiés si l'on veut atteindre les objectifs du programme.

La résolution s'est félicitée de l'objectif convenu lors du sommet de Nairobi de mobiliser la volonté politique et les engagements financiers nécessaires pour réduire à zéro les besoins insatisfaits en matière d'information et de services de planification familiale, les décès maternels évitables ainsi que la violence sexuelle et sexiste et les pratiques néfastes à l'encontre des femmes et des filles.

Le Parlement a réaffirmé que la santé et les droits sexuels et reproductifs sont fondés sur les droits de l'homme, qu'ils sont des éléments essentiels de la dignité humaine et qu'ils restent indispensables pour atteindre l'égalité entre les sexes. Il a demandé à l'UE et à ses États membres de reconnaître les droits des femmes et des filles à l'intégrité corporelle et à la prise de décision autonome. Il a condamné les violations fréquentes des droits sexuels et reproductifs des femmes, notamment le refus d'accès à une éducation sexuelle complète, aux services de planification familiale, aux contraceptifs et aux soins de santé maternelle, ainsi qu'à des soins d'avortement sûrs et légaux. Il a demandé un budget adéquat en conséquence.

Aucun besoin non satisfait en matière de planification familiale

En moyenne, 214 millions de femmes dans les pays en développement n'ont pas accès à une contraception efficace, ce qui entraîne environ 75 millions de grossesses non désirées par an. Le Parlement a salué les efforts concertés visant à étendre la couverture de la planification familiale aux femmes les plus difficiles à atteindre et a demandé que ces efforts concernent tous les autres services de santé sexuelle et reproductive.

Les députés ont souligné que les femmes doivent se voir garantir des soins de santé adéquats et abordables, le respect universel de leurs droits sexuels et génésiques et l'accès à ces droits. Ils ont rappelé que, outre les tabous entourant la menstruation, le manque d'accès à l'eau, aux services d'

assainissement et d'hygiène (services WASH) dans les écoles et l'absence de protection hygiénique gratuite constituent un obstacle majeur à la scolarisation des filles lorsqu'elles ont leurs règles. La résolution a souligné la nécessité de mettre en place des infrastructures adéquates dans les écoles afin que les filles aient accès à l'eau et à des toilettes séparées.

Aucun décès maternel évitable

Les députés sont préoccupés par l'existence d'obstacles entravant la fourniture de soins de santé maternelle et entraînant des avortements dangereux et la mort de mères, en particulier les lois restrictives en matière d'avortement dans de nombreux pays, la faible disponibilité des services, les coûts élevés, la stigmatisation, l'objection de conscience de la part des prestataires de soins de santé et les exigences superflues, telles que l'obligation de délai de réflexion et d'avis médical, l'apport d'informations trompeuses, l'autorisation d'une tierce personne et certains tests médicaux inutiles.

Le Parlement a insisté sur la nécessité de garantir l'accès aux services essentiels qui permettent de faire valoir réellement le droit de toute personne à disposer de son propre corps.

Mettre fin à la violence sexiste et aux pratiques préjudiciables à l'égard des femmes, des filles et des jeunes

Le Parlement a demandé que les cadres législatifs et politiques soient renforcés afin de prévenir, d'enquêter et de punir les actes de violence sexiste au sein et en dehors de la famille, et de fournir un soutien aux victimes et aux survivants, y compris des conseils et des services de santé, psychosociaux et juridiques.

L'UE et ses États membres sont invités à :

- prévenir la violence fondée sur le sexe et apporter un soutien aux victimes;

- mieux coordonner et renforcer l'application des traités, de la législation et des programmes internationaux, notamment par le biais de relations diplomatiques avec les gouvernements et les organisations des pays tiers, afin de traiter les questions liées aux mariages d'enfants, aux mariages précoces et aux mariages forcés.

Engagements en matière de développement et de financement

Le Parlement est convaincu que le sommet de Nairobi devrait déboucher sur la mise en place d'un mécanisme permettant de garantir le respect des engagements mondiaux et nationaux, ainsi que l'efficacité des mesures.

Bien que l'UE contribue à la santé et aux droits sexuels et reproductifs par le biais d'une série d'instruments européens, il reste difficile de quantifier avec précision la part du financement européen qui promeut directement la santé et les droits sexuels et reproductifs et le planning familial. Les députés ont demandé des niveaux de financement ambitieux afin que davantage soit fait en matière de santé génésique et sexuelle et de droits connexes dans le contexte de l'actuel cadre financier pluriannuel.

Enfin, le Parlement a demandé à l'UE de mettre en œuvre une stratégie globale et ambitieuse en matière d'égalité entre les sexes.